

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Procès-Verbal de la séance du mercredi 21 février 2018**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, le mercredi 21 février 2018 à 19 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2018

#### **Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal :**

- Décisions du Maire
- Autorisation d'occupation des sols
- Déclaration d'intention d'aliéner
- 

#### **Proposition de délibérations :**

LOTISSEMENT : décision modificative budgétaire

PASSAGE DES JARDINS : dénomination de la voie

SCOT : avis

Délégations consenties au maire

#### **Infos et points divers**

Journée de la rentrée : date à prévoir

Mairie : point sur l'avancement du projet

Rue des Déportés : démarrage des travaux

Création commission achat tracteur

Espace végétalisé et Passage des jardins : compte-rendu du bornage

#### **Les dates à retenir**

##### Date des conseils municipaux :

- le vendredi 23 mars à 20 h

- le jeudi 19 avril à 19 h

- le vendredi 25 mai à 20 h 30

##### Fête des crêpes

Le mercredi 14 février 2018

##### CCAS

Le lundi 19 février 2018 à 18 h

##### Ciné gouter

Le mercredi 7 mars 2018 à 14 h 30 à la salle des fêtes

##### La Roue Tourangelle

Le dimanche 1er avril 2018

##### Randonnée du printemps

Le mercredi 30 mai 2018 à 14 h 30

##### Bus numérique

Le jeudi 7 juin 2018 : 9h30-12h30 et 14h-17h

##### Randonnée CANCECEN

Le dimanche 17 juin

##### Ecole

Le spectacle de l'école de Les Hermites le 20 avril à 19 h

La fête de l'école le 30 juin 2018 à Les Hermites

Présents : Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, Monsieur Alain DROUET, Monsieur Alain HEGESIPPE, Madame Céline BELLOY, Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Monsieur Arnaud LOAEC, Monsieur Franck SALGÉ, Monsieur Pascal NAUDIN, Monsieur Jean-François LECLERC ;

Absents excusés : Madame Emmanuelle CREPIN, Monsieur Christophe Riant, Madame Sophie SOETAERT, Madame Emmanuelle BOURREAU, Monsieur Jean-Louis BROSSAUD, Madame Aline GAUDRILLET, Monsieur Franck SALGÉ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire(s) de la séance : Céline BELLOY, Carole DOMON, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal**

**Décisions du Maire**

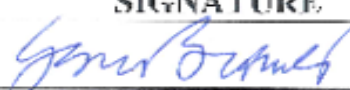




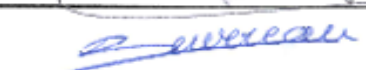




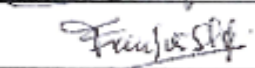
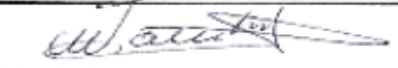
NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2018_004	05/02/2018	COMMUNE	RELIURES DES ACTES ADMINISTRATIFS	RELIEUR DOREUR GOURDELIER	359,00	430,80
2018_005	15/02/2018	COMMUNE	FORMATION CACES R386 ET QCM AIPR	ODYSSEE FORMATION	680,00	816,00
2018_006	21/02/2018	COMMUNE	ACHATS DE VETEMENTS DE TRAVAIL	SOCIETE DE VETEMENTS PROFESSIONNELS	738,84	886,61
2018_007	21/02/2018	COMMUNE	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE PARC DES FONTAINES	GEOPLUS	600,00	720,00
2018_008	21/02/2018	COMMUNE	ETUDE PREALABLE AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE	JULIEN Mathieu	4 720,00	5 664,00

**Autorisation d'occupation des sols**

DATE	AOS	SITUATION DU BIEN	PROPRIETAIRE DU BIEN	Travaux
06/02/2018	DP 037 116 18 10001	27 RUE DE MARRAY	BERRY DAMIEN	Travaux de couverture et pose d'une fenêtre de toit
21/02/2018	AT 037 116 18 10001	18 RUE DES DEPORTES	COMMUNE LES HERMITES	Création d'une rampe d'accès PMR

**Déclaration d'intention d'aliéner : Néant**

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 février a été adopté à l'unanimité.

NOM	FONCTION	SIGNATURE
SAUVAGE DE BRANTES Guy	Maire	
DROUET Alain	Premier Adjoint	
CREPIN Emmanuelle	Deuxième Adjoint	
HEGESIPPE Alain	Troisième Adjoint	Excusé
RIANT Christophe	Conseiller Municipal	
SOETAERT Sophie	Conseiller Municipal	
BOURREAU Emmanuelle	Conseillère Municipale	
BELLOY Céline	Conseillère Municipale	
BROSSAUD Jean-Louis	Conseiller Municipal	Excusé
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	
GAUDRILET Aline	Conseillère Municipale	
LOAEC Arnaud	Conseiller Municipal	
SALGÉ Franck	Conseiller Municipal	
NAUDIN Pascal	Conseiller Municipal	
LICTERC Jean-François	Conseiller Municipal	Excusé

### **Délibérations du conseil**

#### **DE 2018\_019 LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
796 (043)	Transferts charge s financières		700.00
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>700.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>700.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23.02.2018 de l'affichage le 23.02.2018 et de la notification le 23.02.2018  
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :  
 037-213701162-20180221-DE\_2018\_019-DE

**DE 2018\_020 DENOMINATION DU PASSAGE DES JARDINS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt historique et communal que présente la nouvelle dénomination de la voie "Impasse des Jardins" reliant la rue de Marray à la rue de l'Ermitage en passant par le futur espace végétalisé de la salle des fêtes du nom de « Passage des jardins »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**ADOPTE** la dénomination "passage des Jardins ».

**CHARGE** Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23.02.2018 de l'affichage le 23.02.2018 et de la notification le 23.02.2018  
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :  
037-213701162-20180221-DE\_2018\_020-DE

**DE 2018\_021 SCOT ABC : AVIS SUR ARRET DU PROJET DU 08 JANVIER 2018**

Par délibération en date du 08 janvier 2018, le Conseil Syndical a arrêté le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat mixte des communautés de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudais.

Conformément à l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, ce projet de SCOT est transmis au Préfet, aux collectivités et aux Personnes Publiques Associées qui disposent de trois mois pour émettre leur avis sur ce projet. Le dossier du SCOT ABC a été reçu en commune de Les Hermites le 15 janvier 2018.

Le projet de SCOT ABC est composé de :

- Un rapport de présentation intégrant le diagnostic socio-économique du territoire, l'état initial de l'environnement du territoire et l'évaluation environnementale.
- Un projet d'aménagement et de développement durables (ou PADD) dont les objectifs sont structurés autour de 6 grands volets :
  - Positionnement du territoire : concilier identités des territoires et complémentarité avec les pôles voisins
  - Qualité environnementale et patrimoniale : préserver les patrimoines naturels et bâtis
  - Développement et renouveau urbain : assurer la maîtrise et la qualité des formes urbaines
  - Développement économique : favoriser le développement économique
  - Equipements et services du territoire : concilier efficience et mutualisation
  - Infrastructures de transports et déplacements : faciliter les mobilités « durables »
- Un document d'orientation et d'objectifs (ou DOO) qui rassemble les dispositions permettant la mise en œuvre des objectifs du PADD, dont les règles s'imposent notamment aux documents d'urbanisme (communaux ou intercommunaux). Ce document est composé de 6 chapitres (repreant les 6 grands volets du PADD) qu'il décline en orientations puis en prescriptions et recommandations.

Le Conseil Municipal de la commune de Les Hermites, étant appelée à ratifier le schéma du SCOT ABC, exprime sa satisfaction de voir que ses commentaires émis lors de la précédente consultation ont été pris en compte.

Considérant que ce schéma engage la commune sur la période 2018-2030, soit une période couvrant l'exercice de trois mandatures,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**INVITE** le Maire à transmettre son avis

**APPROUVE** sous réserve des conclusions des consultations des personnes publiques associées et de l'enquête publique. »

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23.02.2018 de l'affichage le 23.02.2018 et de la notification le 23.02.2018  
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :  
037-213701162-20180221-DE\_2018\_021-DE

**DE 2018\_022 DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Conformément à l'article L 2122-23, les maires ont la faculté de subdéléguer les attributions qui leur sont confiées par délégation du conseil municipal, sauf disposition contraire de la délibération du conseil municipal.

Vu la délibération du 27 juin 2014 n° DE\_2014\_054 donnant au maire un certain nombre de ses compétences énoncés à l'article L 2122-22 du CGCT

Considérant la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 art. 74 modifiant l'article L 2122-22

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant **2 500 €**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites **d'un montant unitaire ou annuel de 500 Mille euros**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire : de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : jusqu'à une valeur de 70 000 €,

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; ***cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions*** ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite **de 10 000 € par sinistre** ;

- 18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal : fixé à 500000 € par année civile ;
- 21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 (fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet d'aménagement commercial) du code de l'urbanisme jusqu'à 70 000 € ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme (lorsque l'Etat ou l'un de ses établissements publics vend un immeuble, la commune titulaire du droit de préemption urbain dispose d'un délai de 2 mois pour acheter);
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre et dont le montant ne dépasse pas 10 000 € ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dont le montant ne dépasse pas 300 000 € ;
- 27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 27 juin 2014 n° DE\_2014\_054.

**Résultat du vote : Adoptée**

**Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0**

**Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23.02.2018 de l'affichage le 23.02.2018 et de la notification le 23.02.2018  
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :  
037-213701162-20180221-DE\_2018\_022-DE

## **Infos et points divers**

**Journée de la rentrée** : le samedi 15 septembre 2018

### **Mairie : point sur l'avancement du projet**

Monsieur de Brantes explique qu'à la suite des dépôts de demande de subvention DETR pour le parvis de l'église et l'accessibilité de la mairie, la préfecture nous a demandé de prioriser nos projets en fonction de leur faisabilité en 2018. Compte tenu des nombreux points à finaliser avant un dépôt de construire pour le dossier de l'accessibilité des divers niveaux des locaux de la mairie celui-ci ne sera présenté qu'en 2019.

### **Rue des Déportes**

Les travaux ont démarré depuis lundi. Il faudra voir avec l'entreprise COLAS la signalisation des travaux au niveau des déviations.

### **Création commission achat tracteur**

La commission sera composée de : Alain HEGESIPPE, Christophe Riant, Pascal NAUDIN, Dominique NAUDIN, Arnaud CREPIN.

### **Espace végétalisé et Passage des jardins**

Le bornage de l'impasse des jardins et des jardins au-dessus de la salle des fêtes s'est bien déroulé.

### **Travaux à faire ou à voir**

Eclairage au stade qui ne tient pas depuis le changement du compteur par Enedis.  
Raccordement du lavabo.

#### **Demande de subvention par des associations**

Après examen du dossier OMS, il n'est pas donné une suite favorable.

#### **SATESE**

Nous avons reçu un courrier du Satèse qui a le plaisir de nous informer d'une baisse des cotisations des adhérents qui sera de 0.86 € au lieu de 0.96 € à la suite d'une gestion rigoureuse.

#### **Travaux Eglise**

Le devis reçu concernant les premières mesures envisagées pour sécuriser la nef sera discuté avec l'architecte conseil retenu par la commune.

#### **Les dates à retenir**

##### Date des conseils municipaux :

- le vendredi 23 mars à 20 h
- le jeudi 19 avril à 19 h
- le vendredi 25 mai à 20 h 30

##### Fête des crêpes

Le mercredi 14 février 2018

##### CCAS

Le lundi 19 février 2018 à 18 h

##### Ciné gouter

Le mercredi 7 mars 2018 à 14 h 30 à la salle des fêtes

##### La Roue Tourangelle

Le dimanche 1er avril 2018

##### Randonnée du printemps

Le mercredi 30 mai 2018 à 14 h 30

##### Bus numérique

Le jeudi 7 juin 2018 : 9h30-12h30 et 14h-17h

##### Randonnée CANCECEN

Le dimanche 17 juin

##### Ecole

Le spectacle de l'école de Les Hermites le 20 avril à 19 h

La fête de l'école le 30 juin 2018 à Les Hermites

##### La Journée de la rentrée

Le samedi 15 septembre 2018 de 10 h à 14 h

##### Commission CCAS

Le lundi 8 octobre 2018 à 18 h

***L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est close à 20 h 40.***

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 21 février 2018 par date**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
21/02/2018	DE_2018_019	LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1	26
21/02/2018	DE_2018_020	DENOMINATION DU PASSAGE DES JARDINS	27
21/02/2018	DE_2018_021	SCOT ABC : AVIS SUR ARRET DU PROJET DU 08 JANVIER 2018	27
21/02/2018	DE_2018_022	DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	28

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 21 février 2018 par objet**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
21/02/2018	DE_2018_022	DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	28
21/02/2018	DE_2018_020	DENOMINATION DU PASSAGE DES JARDINS	27
21/02/2018	DE_2018_019	LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1	26
21/02/2018	DE_2018_021	SCOT ABC : AVIS SUR ARRET DU PROJET DU 08 JANVIER 2018	27

**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 21 février 2018 par nomenclature**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
<b>3.6 Autres actes de gestion du domaine privé</b>			
21/02/2018	DE_2018_020	DENOMINATION DU PASSAGE DES JARDINS	27
<b>5.4 Délégation de fonctions</b>			
21/02/2018	DE_2018_022	DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	28
<b>7.1 Décisions budgétaires</b>			
21/02/2018	DE_2018_019	LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1	26
<b>8.4 Aménagement du territoire</b>			
21/02/2018	DE_2018_021	SCOT ABC : AVIS SUR ARRET DU PROJET DU 08 JANVIER 2018	27



## Convocation



# CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 21 février 2018 à 19 heures en mairie**

### **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2018

#### **Décisions du Maire**

#### **Autorisation d'occupation des sols**

#### **Déclaration d'intention d'aliéner**

#### **Proposition de délibérations :**

LOTISSEMENT : décision modificative budgétaire

PASSAGE DES JARDINS : dénomination de la voie

SCOT : avis

Délégations consentis au maire

#### **Infos et points divers**

Mairie : point sur l'avancement du projet

Rue des Déportés : démarrage des travaux

Création commission achat tracteur

Espace végétalisé et Passage des jardins : compte-rendu du bornage

#### **Les dates à retenir**

##### Date des conseils municipaux :

- le vendredi 23 mars à 20 h
- le jeudi 19 avril à 19 h
- le vendredi 25 mai à 20 h 30

##### Fête des crêpes

Le mercredi 14 février 2018

##### CCAS

Le lundi 19 février 2018 à 18 h

##### Ciné goûter

Le mercredi 7 mars 2018 à 14 h 30 à la salle des fêtes

##### La Roue Tourangelle

Le dimanche 1er avril 2018

##### Randonnée du printemps

Le mercredi 30 mai 2018 à 14 h 30

##### Bus numérique

Le jeudi 7 juin 2018 : 9h30-12h30 et 14h-17h

##### Randonnée CANCEM

Le dimanche 17 juin

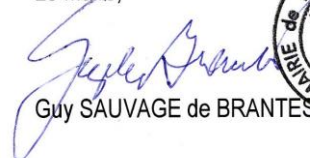
##### Ecole

Le spectacle de l'école de Les Hermites le 20 avril à 19 h

La fête de l'école le 30 juin 2018 à Les Hermites

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

Le Maire,

  
Guy SAUVAGE de BRANTES

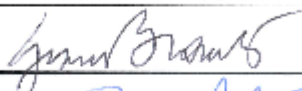




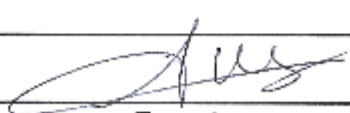
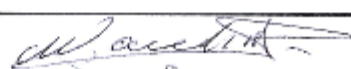



République Française  
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : TOURS  
 COMMUNE DE LES HERMITES

## LISTE DE PRESENCE

Réunion du 21/02/2018

Date de la convocation: 15/02/2018

NOM	FONCTION	SIGNATURE
SAUVAGE DE BRANTES Guy	Maire	
DROUET Alain	Premier Adjoint	
CREPIN Emmanuelle	Deuxième Adjoint	Excusée
HEGESIPPE Alain	Troisième Adjoint	
RIANT Christophe	Conseiller Municipal	Excusé
SOETAERT Sophie	Conseiller Municipal	Excusée
BOURREAU Emmanuelle	Conseillère Municipale	Excusée
BELLOY Céline	Conseillère Municipale	
BROSSAUD Jean-Louis	Conseiller Municipal	Excusé
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	
GAUDRILLET Aline	Conseillère Municipale	Excusée
LOAEC Arnaud	Conseiller Municipal	
SALGÉ Franck	Conseiller Municipal	Excusé
NAUDIN Pascal	Conseiller Municipal	
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	

*Élu secrétaire de séance : Céline BELLOY*